

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 25 OCTOBRE 2010 à 21 Heures

Par suite d'une convocation en date du vingt octobre deux mille dix, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la Mairie de MIREPOIX (ARIEGE) le vingt cinq octobre deux mille dix vingt et une heure, sous la présidence de Nicole QUILLIEN, Maire de la Commune de MIREPOIX,

Présents : Nicole QUILLIEN, Michèle BARTHÈS, Gérard CASSAING, Xavier CAUX, Christian CIBIEL, Jean-Claude CID, Jean-Louis DELBOSC, Jacques ESCANDE, Marie-Christine JOLIBERT, Jean-Louis PASTOR, Pierre ROUGE, Alain TOMÉO, Michel VALETTE.

Procurations : Marie-Françoise ALBAN à Michèle BARTHES. Valérie DILLON à Alain TOMÉO. Jacques ESTEBE à Nicole QUILLIEN. Claudine HYGOUNET à Marie-Christine JOLIBERT. Christian LEVENARD à Jean-Louis DELBOSC. Catherine PARADOWSKI à Pierre ROUGE. Guy PELOFY à Michel VALETTE. Simone RABAUD à Jacques ESCANDE

Absents : Marie-Françoise ALBAN, Bernard BORRUT, Valérie DILLON, Jacques ESTEBE, Claudine HYGOUNET, Christian LEVENARD, Catherine PARADOWSKI, Guy PELOFY, Simone RABAUD, Bernard SELLIER.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se lever afin d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur André BARTHES, Maire de BELLOC, Vice-Président de la Communauté de Communes, décédé subitement, et dont les obsèques doivent avoir lieu le lendemain en l'église de LAROQUE D'OLMES. Elle rappelle également le décès de Monsieur Jean-François LOPEZ, ancien Maire de MALEGOUDE, récemment décédé et pour lequel il n'avait pas été possible d'observer cette minute de silence étant donné qu'il n'y avait pas de conseil municipal à ce moment-là.

Elle demande aux conseillers municipaux l'autorisation de commencer l'ordre du jour par le chapitre des affaires financières, Monsieur PASTOR, adjoint aux finances, d'astreinte professionnelle prenant le risque d'être appelé pendant la séance. Au cas où il serait obligé de s'absenter il donne procuration à Xavier CAUX (la procuration ne sera valable quand cas d'absence). Le conseil municipal à l'unanimité adopte la proposition de Madame le Maire.

I - AFFAIRES FINANCIERES

1°) emprunt annuel

Le conseil municipal à l'unanimité décide de recourir à l'emprunt annuel :

Organisme retenu le CREDIT AGRICOLE :

Prêt à taux fixe à échéances dégressives (remboursement constant du capital) : 250 000 € sur 15 ans

Taux fixe : 3,05 %

Montant capital constant : 16 666,67 €

1^{ère} échéance annuelle : 22 914,93 €, dernière échéance 17 175,00 €

Coût du crédit : **59 623,26 €**

Ce type de remboursement « colle » à l'amortissement linéaire des investissements. Le capital étant remboursé plus rapidement qu'un prêt classique, les intérêts sont donc moindres. Les intérêts économisés induisent un **taux minoré, « taux équivalent : « 2,80 % »**.

Mise à disposition des fonds au 15/11/2010 et une première échéance au 10/09/2011.

2°) Subvention complémentaire à l'Association « les Amis de l'Orgue, des Cloches et Carillon »

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention complémentaire de 815 € à l'Association des Amis de l'Orgue, des cloches et carillon, en remboursement des travaux réalisés sur l'orgue.

3°) Charges de fonctionnement des écoles.

Le montant des charges de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2009/2010 s'élève à 659 € par enfant. Madame le Maire est autorisée, par le conseil municipal unanime, à adresser une facture aux communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école de MIREPOIX.

4°) Versement solde subvention à l'école Saint-Maurice

L'Ecole Saint Maurice a perçu le 9 Juillet 2010, (délibération 80/2010) une avance de 13 000 € sur la subvention annuelle. Le montant total, calculé d'après les charges de fonctionnement de l'école publique, s'élève à 25 149 €. Il reste donc à la commune à s'acquitter de la somme de 12 149 €, correspondant à :
Montant total annuel 25 149 – avance de 13 000 = 12 149 €. Le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Madame le Maire de verser le solde de la subvention.

5°) Révision plan de financement « aménagement salle Paul Dardier »

Le conseil municipal s'est prononcé à plusieurs reprises sur l'aménagement d'un équipement culturel structurant à la salle Paul Dardier, notamment le 3 mai 2010, délibération 41/2010.

Suite à l'étude du dossier dans les différents services, comités de pilotage et à l'avis des différents partenaires financiers le plan de financement doit être revu ainsi qu'il suit :

		HT	TTC	SUBVENTIONS	TOTAL SBV	AUTOFINANC.
AMÉNAGEMENT SALLE		586 000,00	700 856,00			
SUBVENTIONS :						
Département	20%			117 200,00		
Région	20%			117 200,00		
Etat	15%			87 900,00		
Europe	12%			70 320,00		
TOTAL SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT					392 620,00	
TOTAL INVESTISSEMENTS			700 856,00			
TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS					392 620,00	
SOLDE GÉNÉRAL A LA CHARGE DE LA COMMUNE						308 236,00

Adopté à l'unanimité.

6°) Demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fond National de prévention de CNRACL, pour la réalisation d'une démarche de prévention, sur le thème de l'évaluation des risques professionnels.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de la démarche de prévention sur le thème de l'évaluation des risques professionnels et autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de la Prévention de la CNRACL.

7)° Remise gracieuse de pénalités sur taxe d'urbanisme

Suite à la proposition du Trésor Public de PAMIERS, le conseil municipal à l'unanimité accorde la remise gracieuse des pénalités, à un administré, sur la taxe d'urbanisme (d'un montant de 26 €) concernant un permis de construire.

8)° Réhabilitation de l'ancien relais télévision

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de créer un relais, sur une ancienne antenne, afin de permettre aux dix chaînes de la TNT d'émettre et de desservir les zones d'ombre de la commune (6 grands secteurs de la commune).

9)° Participation des élus au congrès des Maires de FRANCE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer Madame Nicole QUILLIEN, Maire et Monsieur Jean-Louis PASTOR, adjoint aux finances pour représenter la collectivité au 93^{ème} congrès des Maires.

10)° Cession pour l'euro symbolique d'un terrain à l'OPH de l'Ariège ; création parking

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder, pour l'euro symbolique, à l'OPH 09 une partie du terrain communal situé devant la résidence des trinitaires pour la création d'emplacements de parking.

11)° Don à la commune d'une partie du canal du Moulin

Les héritiers d'un administré, souhaitent donner à la commune, une partie du canal du Moulin depuis le Foulon jusqu'à Besset, cadastrée section E n° 128, 135, 148, 192.

Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à accepter ce don et à signer tout document relatif à cette affaire.

II - AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

1)° Vacances école de musique : nombre d'heures par semaine

Suite à l'évolution des inscriptions à l'école de musique et à la réorganisation du service (agents titularisés) il est nécessaire de répartir différemment le nombre d'heures de vacances destinées à la musique, par semaine, et par instrument :

Flûte :	8 h
Trompette :	12 h 30
Saxophone, clarinette (les deux instruments sont enseignés par le même professeur) :	14 h

Soit un nombre total de 34 heures trente minutes réparties sur trois professeurs, le conseil municipal, demande à l'unanimité à Madame le Maire de prendre ou de modifier les arrêtés nominatifs.

Le nombre total d'heures de vacation pour l'école de musique pourra varier, en fonction des besoins, dans la limite de 2 heures par semaine.

III - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1°) Décision municipale prise depuis le dernier conseil municipal

Le conseil municipal prend acte de la décision municipale :

- **N°07/2010 du 06/09/2010** – Objet : location du logement n° 5, 2^{ème} étage, 15, chemin de la Mestrise »

2°) Convention GRANDS SITES : Le Grand Site « CITÉ DE MIREPOIX »

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dernière version du projet de convention concernant le Grand Site « CITÉ DE MIREPOIX », et autorise Madame le Maire à signer la dite convention,

INFORMATIONS DIVERSES

- Le compte-rendu de la réunion sur « l'aménagement des Berges de l'Hers » est à la disposition des élus, dans les casiers. A la consultation à l'accueil de la Mairie pour le public.
- Compte-tenu du taux actuel des prêts, Monsieur PASTOR, adjoint aux finances, va faire une étude et demander la renégociation de l'ensemble des emprunts de la commune.
- La fête de la Pomme a connu un franc succès et s'est déroulée sans aucun problème.
- Une magnifique exposition de photographies de la cathédrale (de Jordi CANE photographe catalan) est actuellement à visiter dans la salle des Métiers d'Art.
- Monseigneur l'Evêque officiera dimanche à MIREPOIX, il le fera de temps en temps dans toutes les églises qui dépendent de son diocèse. Madame le Maire a sollicité un rendez-vous pour débattre du devenir de l'ancien Palais Episcopal.

Séance levée à 22 h 15

Le secrétaire de séance

Pierre ROUGE

Pour plus d'informations un procès-verbal détaillé est à la consultation au secrétariat de la Mairie.